



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

1250, rue Principale, Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0 . Téléphone 450-267-9335 / Télécopieur 450-267-0907

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 17 novembre 2020 à 20 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Jonathan Anderson, Franco Caputo, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Pierre Chiasson tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

À noter que la présente séance du conseil municipal se tient à huis clos, hors la présence du public, en conformité des dispositions contenues au décret ministériel numéro 1020-2020 adopté le 30 septembre 2020 de même qu'aux arrêtés ministériels décrétés par le ministre de la Santé et des Services sociaux les 2 octobre 2020 (arrêté numéro 2020-074) et 15 octobre 2020 (arrêté numéro 2020-079), lequel arrêté a inclus le territoire de la Municipalité de Saint-Zotique dans les zones de Palier 4 - Alerte maximale (zone rouge).

Absent(s) :

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

020-11-529

PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'adoption séance tenante par le conseil municipal d'une résolution décrétant la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire du conseil municipal, en raison des restrictions sanitaires applicables sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT toutefois la mise en ligne, via le site Web de la Municipalité, de l'ordre du jour de la présente séance de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, sur tout sujet d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE les questions suivantes, qui n'ont par ailleurs fait l'objet d'aucune modification dans leurs libellés, ont ainsi été présentées aux membres du conseil municipal par certains citoyens, à savoir :

- Question 1 : Les gens circulent très vite sur la 6e avenue devant chez moi, juste après la 1ère courbe. J'aimerais faire la demande, pour l'année prochaine, qu'un « bras » de ralentissement soit installé au centre de la rue afin que la limite de vitesse soit respectée. Des affiches « Roulez tout doux » ont déjà été installées, mais le problème demeure. J'ai moi-même deux enfants et plusieurs autres résident dans le développement. Nous avons peur à la sécurité de ceux-ci. Merci!

Réponse : Une résolution en lien avec cette demande citoyenne sera adoptée par le conseil municipal lors de la présente séance.

- Question 2 : Le début de la 6e avenue est très encombrée. Malgré l'interdiction de stationner d'un côté, l'autre côté est toujours bondé. Les locataires n'utilisent pas le stationnement arrière. Est-il possible de leur en faire la demande par le biais d'un avis? J'imagine que le déneigement sera compliqué et que ma rue ne sera jamais entièrement dégagée... merci

Réponse : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande en ce sens a déjà été transmise aux propriétaires/occupants du secteur concerné afin qu'ils stationnent leur véhicule moteur dans les espaces de stationnements privés qui leur sont destinés. En outre, l'emprise de la 6^e Avenue a récemment été élargie afin de limiter tels désagréments.

- Question 3 : Serait-il possible d'aviser, à l'aide d'un message téléphonique personnalisé, les citoyens lors d'un changement du cycle de ramassage des ordures ménagères? Comme le mercredi 11 novembre était une journée fériée, certains citoyens ont quand même déposé leurs contenants pour le ramassage alors que le nouveau cycle était prévu le 18 novembre. Ceci atténuerait la frustration de certains et aucun ne pourrait dire qu'il n'a pas reçu d'avis à cet effet. On parle de deux messages annuels. Merci!

Réponse : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les mesures ont été prises afin de demander au Service des relations avec le milieu et des nouveaux médias de procéder en ce sens, lorsque les circonstances soulevées se présentent.

- Question 4 : La Municipalité avait-elle des cibles à atteindre concernant le nombre de tonnes métriques de déchets, compost et recyclage ? Si oui, avez-vous des statistiques à offrir? De plus, avez-vous des inquiétudes pour l'avenir?

Réponse : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande sera transmise au coordonnateur des relations avec le milieu et des nouveaux médias afin qu'il communique les données disponibles au citoyen.

- Question 5 : Un citoyen adresse la question suivante au conseiller municipal Pierre Chiasson :

« Bonsoir M. Chiasson,

J'ai eu l'opportunité de visionner la plupart des conférences Zoom relatives aux séances du conseil et je ne comprends pas pourquoi vous n'approuvez pas les comptes à payer et/ou les dépenses des secteurs de la Municipalité. Pourtant, on vous remet soit un fichier ou documents papiers pour consultation et malgré tout, vous n'approuvez rien ou presque. Vous avez même le loisir poser des questions et obtenir des clarifications avant d'approuver. Le code d'éthique que vous avez à respecter et suivre vous demande entre autres de favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux, respectueux et un certain honneur est rattaché à votre fonction. Vous devez aussi agir avec professionnalisme lors de vos interactions. Vous devez véhiculer les valeurs Intégrité, Respect, Loyauté, Équité et Prudence dans cette fonction et c'est l'engagement que vous avez pris depuis que vous êtes conseiller municipal.

Question : Pour le bénéfice de tous les citoyens, surtout ceux que vous représentez, veuillez nous dire pourquoi n'approuvez-vous pas lorsque cela est requis et pourquoi ne pas donner les motifs derrière vos refus d'approuver? Ne me dites pas que c'est la faute des autres, ce n'est pas acceptable après toutes vos années au conseil. Serait-il possible à l'avenir que vous agissiez avec toutes les valeurs liées à votre fonction s'il vous plaît? »

Réponse : Le conseiller municipal Pierre Chiasson déclare qu'il vote contre les comptes à payer mensuels, car il a dès le départ voté contre l'adoption du budget pour l'année 2020. Il ajoute qu'il communiquera directement avec le citoyen concerné pour la suite à donner à cette question.

Il est résolu à l'unanimité de demander que les réponses apportées aux questions mentionnées précédemment soient transmises aux divers citoyens concernés et de mandater le coordonnateur des relations avec le milieu et des nouveaux médias afin qu'elles soient publicisées sur le site Web de la Municipalité, pour information.

**Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil municipal**

Certifié vraie copie ce 20 novembre 2020



Jean-François Messier
Secrétaire-trésorier et directeur général